

# PRIX ARCHOREA



## Concours National de Chorégraphies d'Écoles

Classique - Néo-Classique - Caractère - Contemporain  
Jazz - Modern' Jazz - Hip-Hop - Autres Styles ...



prixarchorea.com

06-10-88-53-26

### REGLEMENT

**Article 1 :** Ce concours est organisé par l'association Trophée Tsirelle  
L'objectif du concours est de permettre aux écoles de danse de bon niveau de se rencontrer et de présenter leurs réalisations dans des conditions avantageuses, ainsi que d'encourager le difficile mais nécessaire travail de création des professeurs de danse.

**Article 2 :** LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER.  
ELLES SERONT CLOSES AUTOMATIQUEMENT ET SANS RECOURS POSSIBLE  
DES QUE LE NOMBRE MAXIMAL DE CANDIDATS AURA ETE ATTEINT.  
PAS DE DATE BUTOIR !

**Article 3 :** **ENTREE DU PUBLIC**  
10€ - enfants : 5€ - gratuit pour le professeur et les candidats

**Article 4 :** **CATEGORIES**

Jeunes Talents	Moins de 13 ans	Calcul à la moyenne d'âge, les deux tiers des candidats devant avoir l'âge requis
Junior	De 13 à 16 ans	
Avancé	Au-dessus de 16 ans	

Dans chaque catégorie seront distingués :  
DUOS/TRIOS  
PETITS ENSEMBLES (de 4 à 7 danseurs)  
GRANDS ENSEMBLES (de 8 à 14 danseurs)  
TRES GRANDS ENSEMBLES (à partir de 15 danseurs)

**Article 5 :** **DUREES DES PIECES PRESENTEES**

Catégorie Jeunes Talents : 3mn maximum (duos/trios/petits ensembles)  
3mn30 maximum (grands ensembles)  
Catégorie Junior : 3mn30 maximum (duos/trios/petits ensembles)  
4mn maximum (grands ensembles)  
Catégorie Avancé : 4 mn maximum (duos/trios/petits ensembles)  
5mn maximum (grands ensembles)

Attention ! Une chorégraphie jugée trop longue ou répétitive sera pénalisée, même si la durée maximale n'est pas dépassée.

**Article 6 :****NOTATION**

Un maximum de 60 points pourra être attribué, selon les critères suivants :

Scénographie Chorégraphie Originalité Costumes Créativité	Technique Exécution Adaptabilité	Musicalité Ensemble Harmonie
5 points (x4)	5 points (x4)	5 points (x4)

Les moyennes seront calculées au fur et à mesure à la table du jury.

**Article 7 :****RECOMPENSES**

60 points	Médaille d'OR avec les Félicitations
58/59 points	Médaille d'OR à l'Unanimité
De 54 à 57 points	Médaille d'OR
De 46 à 53 points	Médaille d'ARGENT
De 41 à 45 points	Médaille de BRONZE
De 36 à 40 points	1 <sup>er</sup> PRIX
De 26 à 35 points	2 <sup>ème</sup> PRIX
De 20 à 25 points	3 <sup>ème</sup> PRIX
< à 20 points	ACCESSIT

Après délibération, le jury pourra attribuer des Prix Spéciaux :

Musicalité – Interprétation – Humour – Choix musical – Costumes – Technique ...

Dans chaque session le meilleur groupe recevra le Grand Prix du Jury, et un chèque de 100 à 200 €

PRIX DU PUBLIC – COUPES OFFERTES PAR LA CND

**Article 8 :****PENALITES**

Des pénalités sur la notation seront appliquées en cas de :

- Non- respect de toute règle énoncée dans le présent règlement.
- Attitude irrespectueuse vis-à-vis des organisateurs, du jury, ou des autres candidats.
- Attitude bruyante ou gênante d'un groupe dans la salle de spectacle.

**Article 9 :****ELEMENTS DE DECOR OU ACCESSOIRES**

Ils sont autorisés seulement si :

- Leur mise en place est rapide (moins de 30 secondes).
- Ils sont conformes aux normes de sécurité en vigueur.
- Ils ne laissent aucune trace visible ou gênante sur le plateau.

**Article 10 :****SECURITE**

L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte. Il est recommandé de ne pas prendre d'objet de valeur. Les responsables des groupes devront assurer la garde de leurs costumes et accessoires.

Chaque participant doit posséder une assurance en responsabilité civile, afin d'être couvert dans ses déplacements et durant ses prestations.

**Article 11 :**

Seul le professeur et les candidats sont admis en loges et en coulisses !  
Les professeurs doivent veiller à faire respecter la discipline et la propreté et laisser les loges dans l'état d'origine !

**Article 12 :**

La possibilité de prises de plateau sera fonction du nombre de candidats.  
Si le concours est trop chargé, il s'effectuera sans répétitions préalables.

**Article 13 :**

Dimensions plateau : 13m d'ouverture sur 9m de profondeur.  
Un technicien attaché à l'organisation opérera pour toutes les prestations.  
Remplir précisément la fiche technique et formuler des demandes simples.  
Elles seront adaptées en fonction des possibilités et de l'implantation lumières existante.

**Article 14 :**

**JURY**

Il est constitué de professeurs de danse émérites, ayant une parfaite connaissance du monde amateur, tout autant que professionnel. Chacun d'eux ayant la spécificité Classique, Jazz, Contemporaine, ou pluridisciplinaire.  
Ses décisions sont sans appel.

**Article 15 :**

**PRIX DU PUBLIC**

Les billets d'entrée serviront de bulletins de vote. Ils seront déposés dans l'urne prévue à cet effet dès la fin des épreuves, portant le numéro du groupe choisi (attention, un seul numéro !)  
Les professeurs et candidats n'ont pas droit au vote !  
Afin que ce prix ait toute sa valeur, nous comptons sur le fair-play du public, qui votera vraiment pour la prestation qu'il aura préférée et non pour faire gagner l'école qu'il représente... Cela rendra la compétition bien plus intéressante !

**Article 16 :**

**PRISES DE VUE**

Afin de ne pas gêner le public, les candidats et le jury, toutes prises de vue pendant le concours sont interdites !!  
Le concours sera filmé et photographié par des professionnels. Les candidats n'ont aucun droit sur les images prises par nos soins et qui pourront être utilisées pour la promotion et la diffusion du concours.

**Article 17 :**

Aucune réclamation ne sera admise durant les épreuves.  
En revanche vos remarques et suggestions seront bienvenues après le concours, dans le but de nous améliorer pour vous satisfaire au mieux.

**Article 18 :**

**FRAIS d'ENGAGEMENT**

DUOS : FORFAIT 40€ - TRIOS : FORFAIT 60€  
GROUPES : 15€ par participant - 10€ pour une deuxième participation - à partir de 14 : FORFAIT : 200€  
A régler en un seul chèque à l'inscription, à l'ordre de : Trophée Tsirelle.

**Prix ARCHOREA**

Association Trophée Tsirelle

Présidente : Florence Letessier

37, rue du Pic du Midi – 65350 BOULIN

*[prixarchorea.com](http://prixarchorea.com)*

06-10-88-53-26